

Le 22 janvier 1991

AVIS AUX CANADIENS

1. Le présent avis s'applique aux pays suivants qui sont affectés par la crise du Golfe : l'Arabie saoudite (province de l'Est et région du Centre, y compris Riyad), Bahreïn, le Qatar, le Koweït, l'Iraq, la Jordanie, le Yémen, la Syrie, l'Est de la Turquie, Israël, les territoires occupés par Israël, l'Algérie et le Soudan.

- (a) Étant donné la situation résultant de la crise du Golfe, ainsi que la pénurie croissante des places à bord des avions, tous les Canadiens qui se trouvent dans ces pays et qui se proposent de les quitter, devraient effectuer leur départ sans délai.
- (b) Les touristes, les gens d'affaires et les autres voyageurs canadiens qui prévoient se rendre dans ces pays devraient retarder leur voyage.
- (c) Les Canadiens qui résident habituellement dans ces pays et qui se trouvent à l'extérieur de la région ou prévoient la quitter devraient prolonger leur séjour à l'extérieur de cette région jusqu'à ce que la crise diminue.
- (d) Les personnes qui ont des raisons majeures d'y rester devraient se tenir constamment au fait de la situation.
- (e) Les citoyens qui ont la double nationalité voudront bien se rappeler qu'ils pourraient avoir des obligations à remplir envers le pays de résidence dont ils ont la citoyenneté. Cela pourrait affecter leurs projets à cet égard.

2. L'avis suivant concerne l'Égypte, l'Iran, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite (autre que la province de l'Est et la région du Centre y compris la région de Riyad), Oman, le Maroc, la Tunisie, le Pakistan, la Libye, la Mauritanie et le Bangladesh :